

Programme d'actions
du Service Public Départemental
de l'Autonomie de l'Indre

2026-2028

FICHE ACTION n°1 – Mission 1 : Accueil, information, orientation et mise en relation Mise en place du téléservice de la Commission des Financeurs

Objectifs :

- Permettre à tout usager ou porteur de projet de déposer un dossier auprès de la Commission des financeurs selon son choix et/ou ses possibilités
- Accroître le nombre de dossiers déposés
- Favoriser le développement d'actions et de projets
- S'adapter aux demandes des partenaires et/ou des usagers
- Faciliter la réponse et le suivi des dossiers
- Augmenter la visibilité du dispositif
- Centraliser et faciliter l'extraction des données de suivi de l'activité de la Commission des financeurs
- Soutenir les actions de prévention de la perte d'autonomie
- Participer au maintien à domicile des seniors en facilitant l'accès aux aides techniques individuelles par l'attribution d'aides financières

Public visé :

- Tout public répondant aux critères de la Commission des financeurs à savoir :
 - Pour les aides individuelles : personnes âgées de plus de 60 ans autonomes ou bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)
 - Pour les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie : personnes âgées de plus de 60 ans autonomes ou bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) et leurs aidants
- Acteurs et professionnels pour les actions collectives de prévention
- Aidants familiaux, bénévoles ou salariés

Modalités :

- Pour le grand public :
 - Proposer une modalité complémentaire/alternative aux dépôts des dossiers papiers avec une lisibilité des différentes étapes du traitement des dossiers :
 - Dépôt de la demande en ligne permettant de télécharger sur le téléservice l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier,
 - Étude de recevabilité par le CLIC et information via l'outil de la complétude ou non du dossier,
 - Évaluation sur pièces de la demande,
 - Décision en Commission des financeurs et transmission de la décision via l'outil de la décision,
 - Transmission des pièces nécessaires au paiement par le demandeur en ligne,
 - Clôture du dossier sur la plateforme du téléservice
 - Développer un outil de téléservice facilement accessible et identifiable avec des rubriques clairement identifiées et un accès sécurisé
 - Informer et présenter le nouvel outil aux acteurs concernés
- Pour le Département de l'Indre :

- Travail partenarial entre les services concernés pour le développement de l'outil
- Formation des agents en charge de l'outil (saisie, extraction des données, etc.)

Critères d'évaluation

- Nombre de dossiers déposés (papier et dématérialisé)
- Délai de traitement des dossiers déposés sur la plateforme du téléservice
- Nombre d'actions financées
- Montants financiers accordés
- Nombre de participants (personnes de plus de 60 ans et aidants) ayant participé à une action collective de prévention de la perte d'autonomie
- Nombre de bénéficiaires d'une aide individuelle de la Commission des financeurs
- Répartition territoriale des demandes d'aides auprès de la Commission des financeurs

Pilote

- Conseil départemental de l'Indre

Partenaires :

Ensemble des acteurs et usagers susceptibles de déposer des dossiers à la Commission des financeurs

Financement :

Financements mobilisés par le Département

FICHE ACTION n°2 – Mission 1 : Accueil, information, orientation et mise en relation Site Internet Senior36

Objectif :

- Améliorer la connaissance des dispositifs et des ressources du territoire tant pour le grand public que pour les acteurs.
- Faciliter l'accès aux droits et aux prestations, par cette meilleure connaissance et par des services en lignes
- Informer sur l'actualité nationale pour une meilleure connaissance et appropriation de la politique publique en faveur de l'autonomie
- Informer sur l'actualité locale pour permettre une meilleure appropriation des actions et ressources locales
- Valoriser les projets, les actions et afficher les résultats obtenus
- Valoriser le territoire et ses professionnels

Public visé :

Tout public (futurs personnes âgées) – Aidants - Professionnels

Modalités :

- Refonte du site Internet Senior36 avec une évolution éditoriale, un portail d'informations et des services en ligne
- Amélioration de l'ergonomie du site pour faciliter la recherche d'information
 - zoom sur le bien vieillir à domicile
 - les solutions d'hébergement
 - les possibilités pour soulager les aidants et les familles
 - le droit et la protection des majeurs
 - les actions menées par le Département et les partenaires
- Organisation des réunions de cadrage avec le prestataire et services du Département
- Formation des acteurs au nouvel outil pour la saisie et mise à jour des données
- Réalisation des prérequis obligatoires :
 - travail en continu avec les partenaires de terrain pour actualiser les données
 - diffuser les actualités locales (types ateliers, conférence...)
- Diffusion des actions portées par le Département / partenaires à l'instant T via un agenda en ligne
- Cartographie des services aux usagers grâce à une géolocalisation et une carte interactive
- Proposition de contenus sur l'actualité nationale et locale en lien avec le bien vieillir
- Mise en conformité d'accessibilité du nouveau site internet via des modules adaptés aux différents types de déficiences (visuelles/auditives)
- Diffusion d'un bandeau promotionnel avec un accès direct aux documents utiles,
- Accès direct « à la une de l'information »
- Possibilité de renvoi vers des sites tels que MDPH36, CAF.fr, Indre.fr
- Communication sur le nouveau site SENIOR36

Critères d'évaluation

- Nombre de pages visitées
- Nombre de connexions

Pilote

Conseil départemental de l'Indre

Partenaires :

Ensemble des acteurs, services intervenants en matière d'action gériatrique sur le territoire pour alimenter les contenus et faire connaître l'outil.

Financement :

Financements mobilisés par le Département

FICHE ACTION n°3 – Mission 1 : accueil, information, orientation et mise en relation Formation des accueils de 1^{er} niveau – Maison France Service / Mairies / CCAS

Objectif :

- Former les personnels des accueils de 1^{er} niveau afin d'améliorer pour le grand public la connaissance des dispositifs et des ressources du territoire
- Faciliter l'accès aux droits et aux prestations par cette meilleure connaissance
- Fluidifier le parcours de la personne
- Éviter l'errance d'un « guichet unique » vers un autre « guichet unique »

Public visé :

- Les personnels d'accueil des Agences France service
- Les personnels d'accueil des mairies et des CCAS

Modalités :

- Organiser des sessions de formation destinées aux personnels d'accueils des Maisons France Service, des mairies et des CCAS avec 3 axes :
 - leur faire connaître les ressources du territoire pour leur permettre d'orienter efficacement le public
 - leur apporter les informations structurantes sur les dispositifs et les grandes thématiques en matière de politique de l'autonomie et du handicap pour leur permettre d'identifier et de caractériser la demande de l'usager ou de l'aidant
 - leur apporter quelques connaissances basiques pour adopter une communication adaptée et bienveillante vis à vis du public en perte d'autonomie ou en situation de handicap

Critères d'évaluation

- Nombre de sessions de formation organisées
- Nombre de personnes ayant assisté à ces sessions
- Niveau de satisfaction mesurée par une grille d'évaluation sur ces sessions
- Niveau de satisfaction du public en lien avec ses accueils, suite à ces sessions mesurées par une grille d'évaluation

Pilote

- Conseil départemental de l'Indre

Partenaires :

- Ensemble des acteurs et des services intervenants en matière d'action gérontologique ou sur le handicap sur le territoire départemental pour construire le contenu et le mettre en œuvre.

Financement :

- Financements mobilisés par le Département
- Co-financements des acteurs participant aux sessions de formation

FICHE ACTION n°4 – Mission 1 : accueil ; orientation et mise en relation
Développement du Dossier unique d'admission (DUA) et de via trajectoire pour les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap

Objectifs

- Simplifier et sécuriser les parcours des personnes en situation de handicap, en améliorant les modalités d'accès aux établissements et services médico-sociaux.
- Réduire les ruptures et les délais d'admission, en particulier dans un contexte départemental marqué par la ruralité et des tensions sur l'offre.
- Harmoniser les pratiques d'admission sur l'ensemble du département de l'Indre, en s'appuyant sur un outil unique, partagé et interopérable.
- Déployer le Dossier Unique d'Admission (DUA) comme levier d'amélioration des parcours, et non comme une simple solution numérique, conformément aux orientations nationales de la CNSA.
- Favoriser l'appropriation de ViaTrajectoire comme outil de référence partagé entre la MDPH, les ESMS et les partenaires du parcours
- Renforcer la coopération entre l'ARS, le Conseil départemental, la MDPH et les ESMS, autour d'une gouvernance partagée du déploiement.

Public visé

- Personnes en situation de handicap disposant d'une orientation CDAPH, enfants et adultes, ainsi que leurs proches aidants.
- Établissements et services médico-sociaux du département de l'Indre.
- Professionnels de la MDPH de l'Indre.
- Professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux accompagnant les démarches d'orientation et d'admission.

Modalités

- Déploiement du DUA via ViaTrajectoire selon le calendrier régional arrêté par l'ARS CVL et la CNSA, avec une déclinaison départementale spécifique à l'Indre
- Réalisation des prérequis obligatoires :
 - fiabilisation des données MDPH (numéro individu, suppression des doublons),
 - fiabilisation des données des ESMS dans le ROR.
- Organisation de réunions de cadrage départementales associant ARS, CD, MDPH, GRADeS et ESMS, afin de partager les enjeux, le planning et les responsabilités.
- Formation progressive des acteurs (MDPH, ESMS, accompagnants professionnels), via des webinaires régionaux et des temps d'échange territoriaux.
- Mise en œuvre d'une stratégie de communication adaptée au territoire, incluant :
 - information des usagers et aidants,
 - vigilance particulière sur les risques de fracture numérique,
 - appui humain au remplissage du DUA lorsque nécessaire.
- Suivi départemental du déploiement, en lien avec la gouvernance régionale, afin d'ajuster les modalités en fonction des réalités locales.

Critères d'évaluation

- Atteinte des prérequis CNSA pour le déploiement du DUA (indicateurs nationaux).
- Taux d'ESMS du département de l'Indre utilisant ViaTrajectoire et le DUA.
- Évolution du nombre de demandes d'admission déposées via le DUA.
- Réduction des délais d'admission et amélioration de la complétude des dossiers.
- Retours qualitatifs des usagers, familles et professionnels sur la lisibilité et la fluidité des parcours.

Pilotes

- GRADeS Centre-Val de Loire.

Partenaires

- Établissements et services médico-sociaux du département de l'Indre et leurs organismes gestionnaires.
- Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (DD de l'Indre).
- Conseil départemental de l'Indre / MDPH de l'Indre.
- Représentants des usagers et fédérations du secteur handicap.
- Acteurs locaux de l'accompagnement et de l'inclusion numérique.

Financement

- Financements de droit commun de l'ARS.
- Crédits mobilisables dans le cadre de la modernisation numérique des ESMS et du déploiement de ViaTrajectoire.
- Participation des gestionnaires, selon les modalités définies.

FICHE ACTION n°5 – Mission 3 : Soutien à des parcours personnalisés, continus et coordonnés

Analyse des dysfonctionnements des parcours sans solution et amélioration du fonctionnement des dispositifs concourant à la continuité des parcours

Objectifs

- Mieux comprendre les situations dites “sans solution” sur le territoire de l’Indre, en identifiant les dysfonctionnements récurrents dans les parcours des personnes.
- Analyser les blocages organisationnels, institutionnels et opérationnels des dispositifs existants concourant à l’accompagnement (MDPH, ESMS, sanitaire, social, dispositifs spécifiques).
- Objectiver les freins à la continuité et à la coordination des parcours, afin de dépasser une approche au cas par cas.
- Produire des recommandations opérationnelles, partagées entre les acteurs du SPDA, pour améliorer la fluidité des parcours et prévenir les ruptures.

Public visé

- Personnes en situation de handicap ou de perte d’autonomie concernées par des parcours complexes ou sans solution.
- Aidants et familles.
- Professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social.
- Institutions et décideurs impliqués dans le SPDA de l’Indre (ARS, CD, MDPH).

Modalités

- Analyse qualitative et quantitative des situations sans solution, à partir :
 - des situations suivies dans le cadre du SPDA,
 - des signalements et remontées des partenaires.
- Mission confiée à un stagiaire ou à prestataire externe, chargé de :
 - analyser les dysfonctionnements des parcours,
 - évaluer les blocages des dispositifs existants (organisationnels, réglementaires, financiers, partenariaux),
 - croiser les regards institutionnels et de terrain.
 - Réaliser des entretiens et ateliers de travail associant les acteurs du SPDA (MDPH, ESMS, établissements sanitaires, travailleurs sociaux, coordination territoriale (DAC, CRT ...)).
- Restitution partagée du diagnostic, débouchant sur :
 - des pistes d’amélioration concrètes,
 - des propositions d’évolution des pratiques et des modes de coordination.

Critères d’évaluation

- Nombre et typologie des situations sans solutions analysées.
- Identification formalisée des principaux freins et dysfonctionnements des dispositifs.
- Mise en œuvre effective d’actions correctrices à l’issue du diagnostic.

Pilotes

- Modalités de pilotage de la mission et instance en charge du suivi : à définir

Partenaires

- MDPH de l'Indre.
- Acteurs du SPDA (sanitaire, social, médico-social).
- Établissements et services médico-sociaux.
- Associations représentatives des usagers et des aidants.
- Cabinet d'étude externe.

Financement

- A définir

FICHE ACTION n°6 – Mission 4 : Prévention, repérage, aller vers Renforcement coordonné des actions de prévention, de repérage précoce et de montée en compétences des acteurs du territoire

Objectifs

- Renforcer les actions de prévention et de repérage précoce des fragilités, des situations de vulnérabilité et des ruptures de parcours.
- Améliorer l'articulation et la lisibilité des actions de prévention existantes, en lien avec la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.
- Développer une culture commune du repérage et de la prévention auprès des acteurs de terrain, en s'appuyant notamment sur la filière gériatrique départementale.
- Favoriser des démarches d'« aller vers », en particulier auprès des publics les plus éloignés des dispositifs de droit commun.
- Déployer la démarche ICOPE comme outil de repérage précoce des fragilités, de prévention et d'orientation des publics.
- Développer les actions de la Commission des financeurs et de la filière gériatrique départementale en cohérence avec les résultats issus de la démarche ICOPE.

Public visé

- Personnes âgées de 60 ans et plus, en particulier celles vivant à domicile et en situation de fragilité ou de risque de perte d'autonomie.
- Aidants.
- Acteurs de proximité intervenant auprès des personnes âgées : professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux, acteurs associatifs, collectivités locales.
- Acteurs de la filière gériatrique départementale

Modalités

- Intensification et coordination des actions de prévention et de repérage, en lien avec la Commission des financeurs et les Centres de Ressources Territoriaux :
 - identification et valorisation des actions existantes,
 - articulation des financements et des priorités territoriales,
 - développement d'actions ciblées sur les publics les plus vulnérables,
- Déploiement de démarches d'« aller vers », adaptées aux réalités du territoire rural de l'Indre.
- Formation et sensibilisation des acteurs de terrain, en lien avec la filière gériatrique départementale :
 - repérage des fragilités,
 - prévention des ruptures de parcours,
 - orientation vers les dispositifs adaptés.
- Déploiement progressif de la démarche ICOPE sur le territoire,
- Temps d'échanges interprofessionnels, favorisant le décroisement entre secteurs sanitaire, social et médico-social.

Critères d'évaluation

- Nombre d'actions de prévention et de repérage réalisées par les CRT

- Nombre d'actions de prévention et de repérage financées par la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- Taux de couverture territoriale de ces actions (notamment zones rurales).
- Nombre de professionnels formés à la démarche ICOPE et nombre de personnes repérées via l'outil ICOPE.

Pilotes

- Conseil départemental de l'Indre.
- Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire – Délégation départementale de l'Indre.

Partenaires

- Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.
- Filière gériatrique départementale.
- Acteurs sanitaires dont CPTS, sociaux et médico-sociaux
- Associations et acteurs de proximité.
- Collectivités locales.

Financement

- Financements mobilisés dans le cadre de la Commission des financeurs.
- Les crédits ARS concernant la prévention sont uniquement pour les EHPADs. Les crédits ARS éventuellement mobilisables à la prévention des parcours
- Co-financements des partenaires, le cas échéant.